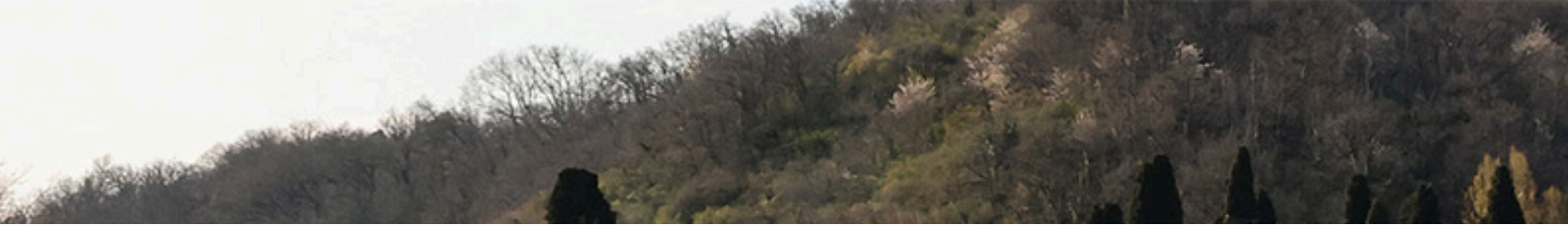

Location salle des fêtes

TARIF :

Le coût de la location pour les habitants est de 200 € et une caution de 1000 € .
Pour les extérieurs 350 € + la caution

Pour un non-respect de nettoyage après location, une contrepartie financière sera réclamée avec un montant de 80 €

Le réglement est encaissé après la réservation, et la restitution du chèque de caution est rendu après et selon l'état des lieux.

Pour réserver :

Contacter le secrétariat de mairie aux jours d'ouverture afin de voir si la salle est libre à la date souhaité
Une convention devra être remplie, la réservation est étudiée après dépôt du formulaire, la remise des 2 chèques "réservation" + "caution"
AINSI que de l'attestation d'assurance garantissant la prise en charge du local loué. (sous le régime de votre contrat d'assurance habitation ou votre Responsabilité Civile)

CONVENTION UTILISATION SALLE POUR PARTICULIERS.pdf» en ligne

REGLEMENT INTERIEUR SALLE POUR PARTICULIERS.pdf» en ligne

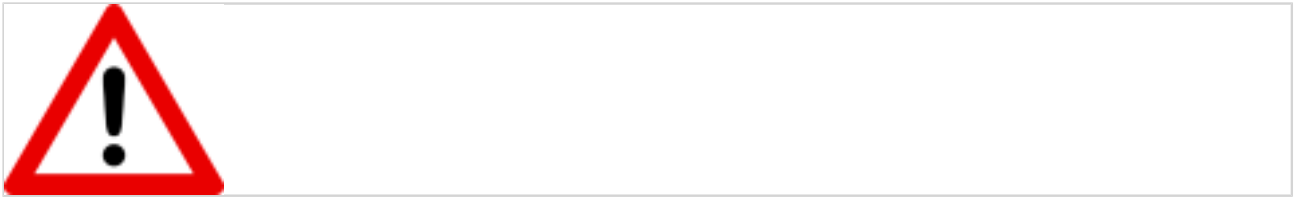

En raison de sa situation dans le centre du village,
il est demandé aux locataires de **réduire le bruit aux abords de la salle à partir de 22h**.
Il est expressément demandé de **clore toute manifestation organisée dans le bâtiment à 2h.**